



COMMUNE DE MESSERY

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2023 A 20 H. 30

TABLEAU DES DELIBERATIONS

Etaient présents : S. BEL. F. RODRIGUES. N. VUARNET. R. MEGHEZZI. C. GERARD. A. BLOT. C. PUECH. L. SCHEFZICK. J. GROSJEAN. N. REYNAUD.

Absents : T. NOIR. A. MARI. C. COSTAFROLAZ. I. DUCROZ. B. SCHMIDT. B. WALET. C. CERRI. A. RAYMOND. F. KRAUZE.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de membres présents : 10

Nombre de procurations : 4

Date de la convocation : 04 / 05 /2023

Secrétaire de séance : Claude GERARD

NUMERO	OBJET DE LA DELIBERATION	DECISION
3	Modification des tarifs du restaurant scolaire et de la garderie	Adoptée
4	Demande de subvention de l'association FC LEMAN PRESQU'ILE	Octroi d'une subvention de 4 500 € à l'association « FC Léman Presqu'île ».
5	Budget : modification de la D. M. n°1 au budget principal de la commune	Adoptée

6.	Plan comptable applicable au 1^{er} janvier 2024 : adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 (version abrégée) pour le budget principal de la commune et le budget « Affaires Scolaires ».	Décide de mettre en place, à compter du 1 ^{er} janvier 2024, le référentiel budgétaire et comptable M57 dans sa version abrégée, pour le budget principal de la commune et le budget annexe des « Affaires Scolaires ».
7	Précisions concernant l'avance financière du budget principal vers le budget « parc de stationnement »	Précise que cette avance est consentie sans intérêt et remboursable en fonction des recettes perçues pendant les périodes de fonctionnement du parc de stationnement (saison d'été).
9	Acquisition parcelle D 1523 route de Vétrau Mme Marie-Christine DUFOUR	Décide d'acquérir la parcelle cadastrée D 1523 route de Vétrau, d'une contenance de 4015 m ² , appartenant à Mme Marie-Christine DUFOUR au prix de 1 € / m ² .
10	Convention commune -association « A chacun son Everest » à l'occasion de la fête du lac 2023	Valide les termes de la convention à passer avec l'association « à chacun son Everest ».
11	Renouvellement du bail du local infirmier	Décide de reconduire le bail du local infirmier avec M. Laurent BRISSON à compter du 1 ^{er} juin 2023.




 Le Maire
 Serge BEL